

## **SAFETY DATA SHEETS**

**This SDS packet was issued with item:**

076032585

**The safety data sheets (SDS) in this packet apply to the individual products listed below. Please refer to invoice for specific item number(s).**

076033609

**The safety data sheets (SDS) in this packet apply to one or more components included in the items listed below. Items listed below may require one or more SDS. Please refer to invoice for specific item number(s).**

076032593 076033070

# Fiche de données de sécurité

## Section 1 - Identification du produit chimique et de l'entreprise

**Nom du produit :** Duraseal Liquid

**Identification de l'entreprise :**

Reliance Dental Mfg., LLC.

5805 W. 117th Place

Alsip, IL 60803

**Pour des informations produit, appeler :**  
708-597-6694

**Pour des informations médicales, appeler :**  
800-535-5053

## Section 2 - Identification des dangers

**Classification de la substance ou du mélange**

**Classe de danger - Physique, Santé, Environnementale** **Catégorie**

|                                                                      |   |
|----------------------------------------------------------------------|---|
| Liquide inflammable                                                  | 2 |
| Corrosion/irritation de la peau                                      | 2 |
| Sensibilisateur de la peau                                           | 1 |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique | 3 |

**Éléments d'étiquetage – Pictogrammes, mentions d'avertissement, mentions de danger, conseils de prudence et informations supplémentaires**



**Mention d'avertissement :** Danger

### Mentions de danger

|      |                                                    |
|------|----------------------------------------------------|
| H225 | Hautement liquide inflammable                      |
| H315 | Provoque une irritation cutanée                    |
| H317 | Peut causer une réaction cutanée allergique        |
| H335 | Peut causer une irritation des voies respiratoires |

### Déclaration de mise en garde - Prévention, Réponse et Élimination

|                |                                                                                                                                                      |
|----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P210           | Garder à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/surfaces chaudes - Ne pas fumer                                                       |
| P233           | Conserver le récipient bien fermé                                                                                                                    |
| P240           | Mise à la terre et liaison du récipient et du matériel de réception                                                                                  |
| P241           | Utiliser des équipements électriques/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrants                                                                  |
| P242           | Utiliser uniquement des outils anti-étincelles                                                                                                       |
| P243           | Prenez des précautions pour éviter l'accumulation de charges statiques                                                                               |
| P261           | Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols                                                                            |
| P264           | Bien se laver les mains et la peau exposée après manipulation                                                                                        |
| P271           | À utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées                                                                                 |
| P272           | Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir hors de la zone de travail                                                                 |
| P280           | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage                                            |
| P312           | Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise                                                                                         |
| P321           | Traitement spécifique (voir....sur cette étiquette)                                                                                                  |
| P362           | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser                                                                                |
| P363           | Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser                                                                                                 |
| P302+P352      | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU - Laver avec du savon et de l'eau                                                                                     |
| P303+P361+P353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou sur les cheveux) : Retirer/Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher |
| P304+P340      | EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer                         |
| P332+P313      | En cas d'irritation de la peau : Obtenir des soins médicaux/attention                                                                                |
| P333+P313      | En cas d'irritation de la peau ou d'érythème : Obtenir des soins médicaux/attention                                                                  |
| P370+P378      | En cas d'incendie : Utiliser du CO2 pour l'extinction                                                                                                |

|           |                                                                             |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------|
| P405      | Garder dans un endroit fermé à clé                                          |
| P403+P233 | Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé  |
| P403+P235 | Entreposer dans un endroit bien ventilé. Maintenir au frais                 |
| P501      | Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination autorisée |

### Section 3 - Composition, Informations sur ingrédients

| Composants dangereux    | Cas n°  | Pourcentage | Classifications SGH                                                                                                                                                                              |
|-------------------------|---------|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Méthacrylate de méthyle | 80-62-6 | 90 à 100    | Corrosion/irritation de la peau (H315) 2<br>Sensibilisateur de la peau (H317) 1<br>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique (H335) 3<br>Toxicité aquatique (H402) A3 |

\*Les noms des composants peuvent avoir été omis pour protéger les informations commerciales confidentielles (CBI) conformément à l'OSHA GHS HCS§ 1910.1200 Annexe E.

### Section 4 - Mesures de premiers secours

|                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Conseils généraux</b>       | Fournir la FDS au personnel médical pour le traitement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Inhalation :</b>            | Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Contact avec les yeux :</b> | Si le produit pénètre dans les yeux, rincer à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation, contacter un médecin.                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Contact avec la peau :</b>  | Rincer abondamment à l'eau tiède, suivi d'un lavage soigneux de la zone affectée avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, des rougeurs ou un gonflement, contacter un médecin immédiatement.                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Vêtements :</b>             | Retirer les vêtements contaminés, les laver avant de les réutiliser.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Ingestion :</b>             | En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Si le produit a été avalé, boire beaucoup d'eau ou de lait IMMÉDIATEMENT. Si le patient est vomissement, continuez à lui offrir de l'eau ou du lait. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. Fournir une estimation de l'heure à laquelle la matière a été ingérée et de la quantité de substance avalée. Consulter immédiatement un médecin. |

### Section 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

**Moyens d'extinction appropriés :** Chimique (résistante à l'alcool) mousse , produit chimique sec ou dioxyde de carbone.

**Agents d'extinction inappropriés :** La pulvérisation d'eau ou le jet d'eau peuvent ne pas être efficaces.

**Dangers spécifiques résultant du produit chimique :** Les hautes températures, un épuisement des inhibiteurs, des impuretés accidentelles ou une exposition à des radiations ou à des oxydants peuvent provoquer une réaction de polymérisation spontanée générant de la chaleur/une pression. Les contenants fermés peuvent rupture ou exploser lors d'un emballement de la polymérisation. Ce produit est un liquide non inflammable. Les vapeurs de ce produit sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme vers un contenant qui fuit ou qui est ouvert. La vapeur forme un mélange explosif avec l'air.

**Produits de combustion dangereux :** Des fumées âcres/du monoxyde de carbone/du dioxyde de carbone et éventuellement d'autres vapeurs toxiques peuvent être libérés lors d'un incendie impliquant ce produit.

**Procédures spéciales de lutte contre les incendies :** Utiliser un vaporisateur ou un brouillard d'eau pour réduire ou diriger les vapeurs et garder les contenants au frais. L'eau peut ne pas être efficace pour éteindre réellement un incendie impliquant ce produit. Ne pas entrer dans la zone d'incendie sans protection appropriée. Combattre le feu à l'endroit sûr. Les sapeurs-pompiers de structures doivent porter un ARA et un équipement de protection complet. La chaleur/les impuretés peuvent créer une pression et/ou rompre les contenants fermés, propager un incendie, augmenter le risque de brûlures/blessures.

**Équipement de protection et précautions pour les pompiers :** Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie si nécessaire. Ne pas entrer dans la zone d'incendie sans protection appropriée. Combattre le feu à la distance sûr/un endroit protégé. La chaleur/les impuretés peuvent augmenter la température/la pression/la rupture des récipients fermés, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures. Utiliser de l'eau vaporisée pour refroidir les conteneurs fermés. Le système de décompression peut se boucher avec des solides, créant un risque de surpression.

## Section 6 - Mesures en cas de déversements accidentels

### Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

#### Précautions individuelles

Avant de nettoyer tout déversement ou fuite, les personnes doivent porter l'équipement de protection individuelle approprié spécifié à la section 8. Refuser l'entrée à toutes les personnes non protégées. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

#### Précautions environnementales

Éteindre toutes les sources d'inflammation. Gardez les déversements et les eaux de ruissellement de nettoyage hors des égouts municipaux et des plans d'eau à ciel ouvert. Peut contaminer les réserves d'eau/être nocif pour les organismes aquatiques. Peut causer des effets nocifs à long terme dans l'environnement aquatique. La réglementation américaine (CERCLA) exige de déclarer les déversements et les rejets dans le sol, l'eau et l'air dépassant les quantités à déclarer. Le numéro sans frais du Centre d'intervention national de la Garde côtière américaine est le (800) 434-8802.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthode de confinement

Éviter des fuites et déversements dans l'avenir si cela peut être fait en toute sécurité. Endiguer et contenir le déversement avec un matériau inerte (par exemple du sable ou de la terre). Peut contaminer l'approvisionnement en eau.

#### Méthode de nettoyage

Maximisez la ventilation (portes et fenêtres ouvertes) et sécurisez toutes les sources d'inflammation. Utiliser une bonne ventilation locale avec une vitesse de capture minimale de 100 pi/min (30 m/min) au point de libération du produit. Placer dans des conteneur(s) fermés appropriés pour l'élimination conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales. Laver toutes les zones touchées avec beaucoup d'eau tiède et du savon. Les produits de nettoyage peuvent constituer un déchet dangereux selon la Loi sur la conservation et la récupération des ressources (RCRA), une évaluation des déchets dangereux doit être effectuée par du personnel qualifié.

## Section 7 - Manutention et entreposage

### Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité

#### Conseils pour une manipulation en toute sécurité:

Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes. Conserver le récipient fermé après chaque utilisation. NE PAS utiliser de source de chaleur localisée, telle que des bandes chauffantes pour chauffer/faire fondre le produit. NE PAS utiliser de vapeur. Des boîtes chaudes ou des chambres chaudes sont recommandées pour chauffer le produit, qui peut être réglée à une température maximale de 60 °C/140 °F. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utilisez une bonne hygiène personnelle et entretien ménager. Après l'utilisation, se laver les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon. Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation du produit. Respecter les précautions trouvées sur l'étiquette. Mettre à la terre et relier tous les conteneurs lors du transfert. Reportez-vous à la section 8 pour les contrôles d'exposition suggérés et la protection individuelle. Respecter les précautions trouvées sur l'étiquette.

### Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Conditions de stockage :

Entreposer le contenant dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière directe du soleil, de la chaleur, des étincelles, des flammes, d'autres sources de lumière ou de sources de chaleur intense. Entreposer conformément aux recommandations de l'Association nationale de protection contre les incendies. Vérifiez périodiquement les niveaux d'inhibiteur, en ajoutant au matériau en vrac si nécessaire. Ne pas couvrir ou mélanger avec un gaz sans oxygène car cela rend l'inhibiteur inefficace. Les vapeurs ne sont pas inhibées et peuvent former des polymères dans les événements ou les pare-flammes, entraînant le blocage des événements. Des résidus de produit peuvent rester dans les contenants vides. Respecter toutes les précautions indiquées sur l'étiquette jusqu'à ce que le contenant soit nettoyé, reconditionné, ou détruit.

#### Matériaux incompatibles :

Oxydants forts, des réducteurs puissants, des initiateurs de radicaux libres, des gaz inertes, des désoxygénants.

## Section 8 - Contrôles de l'exposition, Protection personnelle

| Nom Chimique            | ACGIH                        | NIOSH                                                      | OSHA - LEP finaux                         |
|-------------------------|------------------------------|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE | 50 ppm MPT ;<br>100 ppm LECT | 100 ppm MPT;<br>410 mg/m <sup>3</sup> MPT<br>1000 ppm IDLH | 100 ppm MPT;<br>410 mg/m <sup>3</sup> MPT |

### Contrôles techniques :

Utiliser une ventilation antidéflagrante locale adéquate pour maintenir l'exposition des employés aux concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition. Veuillez consulter le document de l'ACGIH, Industrial Ventilation, A Manual of Recommended Practices, édition la plus récente, pour plus de détails.

### Équipements de protection individuelle (EPI)

#### Protection respiratoire

Un respirateur doit être porté chaque fois que les conditions de travail justifient l'utilisation d'un respirateur. Aucun requis si les concentrations atmosphériques sont maintenues en dessous de la limite d'exposition indiquée ci-dessus. Si nécessaire, utilisez uniquement une protection respiratoire autorisée selon les exigences de l'OSHA des États-Unis dans 29 CFR 1910.134 ou toute autre norme applicable appropriée.

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité, des lunettes de protection contre les produits chimiques lorsque des éclaboussures sont possibles, lors de la manipulation de ce matériau. Si nécessaire, reportez-vous à la norme américaine OSHA 29 CFR 1910.133 ou à toute autre norme applicable. Assurez-vous qu'une douche oculaire, un évier ou un lavabo est disponible en cas d'exposition aux yeux.

#### Protection corporelle et cutanée

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques, le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique. Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de la peau avec ce produit. Jeter les gants contaminés après usage conformément aux lois en vigueur et aux pratiques de laboratoire exemplaires. Se laver et se sécher mains.

#### Contact complet :

Matière : Caoutchouc nitrile

Épaisseur minimale de la couche : 0,4 mm

Temps de pénétration : 480 min.

#### Contact d'éclaboussure :

Matière : Caoutchouc nitrile

Épaisseur minimale de la couche : 0,11 mm

Temps de pénétration : 120 min.

#### Considérations d'hygiène générales

Manipuler conformément aux bonnes mesures d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver soigneusement après toute manipulation. Des douches oculaires et des douches de sécurité sont recommandées. Les aliments, les boissons et les produits du tabac ne doivent pas être transportés, entreposés ou consommés là où ce matériel est utilisé. Se laver soigneusement les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

## Section 9 - Propriétés physiques et chimiques

|                                                  |                          |                                                   |              |
|--------------------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------------------|--------------|
| <b>Apparence :</b>                               | Clair                    | <b>État physique :</b>                            | Liquide      |
| <b>Odeur :</b>                                   | Caractéristique          | <b>Point d'éclair :</b>                           | 54 °F, 12 °C |
| <b>Limites d'inflammabilité (volume d'air%):</b> | N/A                      | <b>Température d'auto-inflammation :</b>          | 421 °C       |
| <b>Inférieure/Supérieure)</b>                    |                          | <b>Intervalle d'ébullition (faible à élevé) :</b> | 101 °C       |
| <b>Taux d'évaporation :</b>                      | Aucune donnée disponible |                                                   |              |
| <b>Gravité spécifique :</b>                      | 0,94                     |                                                   |              |

## Section 10 - Stabilité et réactivité

**Remarque :** Les matériaux répertoriés comme stables peuvent devenir instables lors de l'épuisement des inhibiteurs (tels que le méquinol ou l'hydroquinone), contactez le fabricant pour les niveaux exacts et les instructions sur l'entretien des inhibiteurs.

**Stabilité du matériau :** Stable

**Incompatibilité (Matériaux à éviter) :** Oxydants forts, des réducteurs puissants, des initiateurs de radicaux libres, des gaz inertes, des désoxygénant. Le matériau a de fortes propriétés de solvant et peut ramollir la peinture et le caoutchouc.

**Produits de décomposition dangereux :** Oxydes de carbone

**Possibilité de réactions dangereuses :** Une polymérisation dangereuse peut se produire.

## Section 11 - Informations toxicologiques

### Toxicité du mélange

Toxicité inhalation : 4 632 mg/L

### Toxicité des composants

Voies d'exposition : Aucune donnée disponible

**Organes cibles :** Yeux, Peau et Système Respiratoire

### Effets de la surexposition :

### Composants du produit répertoriés comme cancérigène

| <u>Numéro CAS</u> | <u>Description</u> | <u>% Poids</u> | <u>Classement carcinogène</u> |
|-------------------|--------------------|----------------|-------------------------------|
| Aucune            |                    |                | Aucune donnée disponible      |

## Section 12 - Informations écologiques

### Écotoxicité des composants

Méthacrylate de méthyle : 96 heures CL50 Pimephales promelas : 243 à 275 mg/L [écoulement] ; 96 heures CL50 Pimephales promelas 125,5 à 190,7 mg/L [statique] ; 96 heures CL50 Lepomis macrochirus : 170 à 206 mg/L [écoulement] ; 96 heures CL50 Lepomis macrochirus : 153,9 à 341,8 mg/L [statique] ; 96 heures CL50 Oncorhynchus mykiss : >79 mg/L [écoulement] ; 96 heures CL50 Oncorhynchus mykiss : >79 mg/L [statique] ; 96 heures CL50 Poecilia reticulata : 326,4 à 426,9 mg/L [statique] 48 heures CE50 Daphnia magna : 69 mg/L 96 Heures CE50 Pseudokirchneriella subcapitata : 170 mg/L

## Section 13 – Considérations d'élimination

### Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination des déchets :

Lorsqu'il est jeté, il s'agit d'un déchet dangereux par l'EPA en vertu de la RCRA. La quantité à déclarer (RQ) pour le méthacrylate d'éthyle est de 1000 livres (40 CFR Part 302). Après l'ajout d'un excès d'inhibiteur, éliminer les déchets conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales. Il est de la responsabilité du générateur de déterminer au moment de l'élimination si le produit répond aux critères d'un déchet dangereux. Se conformer à toutes les réglementations fédérales, étatiques et locales applicables. Les options d'élimination des déchets comprennent l'enfouissement des solides dans des sites autorisés. Brûler dans un incinérateur chimique muni d'un brûleur postcombustion et d'un laveur de gaz de fumée. Utiliser des transporteurs enregistrés.

**Emballages contaminés :**

La réutilisation des fûts ou conteneurs vides n'est pas recommandée. Les employés doivent être informés des dangers potentiels, dus aux matières résiduelles inflammables, associés aux contenants vides. Éliminer de tous les conteneurs vides correctement, conformément aux réglementations fédérales, étatiques et locales.

## Section 14 : Informations de transport

| <u>Agence</u> | <u>Nom d'expédition exact</u>                                   | <u>N° UN</u> | <u>Groupe d'emballage</u> | <u>Classe de danger</u> |
|---------------|-----------------------------------------------------------------|--------------|---------------------------|-------------------------|
| DOT           | MONOMÈRE DE MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE, STABILISÉ<br>RQ : 1000 lbs | UN1247       | II                        | 3                       |
| IATA          | MONOMÈRE DE MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE, STABILISÉ                  | UN1247       | II                        | 3                       |
| IMDG          | MONOMÈRE DE MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE, STABILISÉ                  | UN1247       | II                        | 3                       |

## Section 15 – Informations réglementaires

**Loi de 1986 sur l'eau potable et les substances toxiques de l'État de Californie**

**(Proposition 65) :** AVERTISSEMENT ! Ce produit contient les produits chimiques suivants qui sont répertoriés par l'État de Californie comme étant cancérogènes ou toxiques pour la reproduction :  
-Aucune

**SARA 313** Méthacrylate de méthyle 80-62-6

**Réglementations des États-Unis sur le droit à l'information**

-Aucune

| <u>Pays</u> | <u>Réglementations</u>    | <u>Tous les composants répertoriés</u> |
|-------------|---------------------------|----------------------------------------|
|             | EINECS                    | Oui                                    |
|             | SARA Catégories de danger | Oui                                    |
|             | Inventaire TSCA           | Oui                                    |

## Section 16 - Informations supplémentaires

| <u>Cote du système d'identification des matières dangereuses (HMIS)</u> |   | <u>Agence américaine de protection contre les incendies (NFPA)</u> |   |
|-------------------------------------------------------------------------|---|--------------------------------------------------------------------|---|
| SANTÉ                                                                   | 2 | SANTÉ                                                              | 2 |
| INFLAMMABILITÉ                                                          | 3 | INFLAMMABILITÉ                                                     | 3 |
| RISQUES PHYSIQUES                                                       | 2 | INSTABILITÉ                                                        | 2 |
| PROTECTION PERSONNELLE                                                  | B |                                                                    |   |

**Cote de danger HMIS et NFPA**

\*= Danger chronique pour la santé

0 = INSIGNIFIANT

1 = LÉGER

2 = MODÉRÉ

3 = HAUTE

B = Gants et lunettes de sécurité ou lunettes chimiques.

*Les informations contenues dans la fiche ont été écrites sur la base des connaissances et expériences actuellement disponibles. Cependant, nous n'offrons aucune garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne ces informations, et nous n'assumons aucune responsabilité résultant de leur utilisation. Les utilisateurs doivent faire leurs propres recherches pour déterminer l'adéquation des informations à leurs fins particulières. En aucun cas Reliance Dental Mfg. Co. ne pourra être tenu responsable des réclamations, pertes ou dommages d'un tiers ou de la perte de profits ou de tout dommage spécial, indirect, accidentel, consécutif ou exemplaire, quelle qu'en soit la cause, même si utilisateur a été avisé de la possibilité de tels dommages.*

Révisée le Janvier 6, 2022

# Fiche de données de sécurité

## Section 1 - Identification du produit chimique et de l'entreprise

**Nom du produit :** DuraSeal Powder

**Identification de l'entreprise :**

Reliance Dental Mfg., LLC.

5805 W. 117th Place

Alsip, IL 60803

**Pour des informations produit, appeler :**

708-597-6694

**Pour des informations médicales, appeler :**

800-535-5053

## Section 2 - Identification des dangers

**Classification de la substance ou du mélange**

**Classe de danger - Physique, Santé, Environnementale**

Lésions oculaires/Irritation :

Sensibilisateur de la peau

**Catégorie**

2A

1

**Dangers définis par l'OSHA**

:

Poussières combustibles, peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air, danger d'explosion

**Éléments d'étiquetage – Pictogrammes, mentions d'avertissement, mentions de danger, conseils de prudence et informations supplémentaires**



**Mention**

**d'avertissement :**

Avertissement

**Mentions de danger**

H317 Peut causer une réaction cutanée allergique

H319 Provoque une grave irritation des yeux

**Déclaration de mise en garde - Prévention, Réponse et Élimination**

P240 Mise à la terre et liaison du récipient et du matériel de réception

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P264 Bien se laver les mains et la peau exposée après manipulation

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir hors de la zone de travail

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P321 Traitement spécifique (voir....sur cette étiquette)

P363 Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec du savon et de l'eau

P305+P351 +P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer continuellement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes et faciles à enlever – continuer à rincer

P333+P313 En cas d'irritation de la peau ou d'érythème : Obtenir des soins médicaux/attention

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination autorisée

### Section 3 - Composition, Informations sur ingrédients

| Article | Nom Chimique                                                    | N° CAS    | POIDS/POIDS % | Classifications SGH                                                          |
|---------|-----------------------------------------------------------------|-----------|---------------|------------------------------------------------------------------------------|
| 01      | Acide 2-propénoïque, ester éthylique de 2-méthyle, homopolymère | 9003-42-3 | 90 à 100      | Lésions oculaires/Irritation 2B(H320)                                        |
| 02      | Peroxyde de benzoyle                                            | 94-36-0   | 1 à 5         | Lésions oculaires/Irritation 2A(H319)<br>Sensibilisateur de la peau 1 (H317) |

### Section 4 - Mesures de premiers secours

|                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Conseils généraux</b>       | Fournir la FDS au personnel médical pour le traitement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Inhalation :</b>            | Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Contact avec les yeux :</b> | Si le produit pénètre dans les yeux, rincer à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation, contacter un médecin.                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Contact avec la peau :</b>  | Rincer abondamment à l'eau tiède, suivi d'un lavage soigneux de la zone affectée avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, des rougeurs ou un gonflement, contacter un médecin immédiatement.                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Vêtements :</b>             | Retirer les vêtements contaminés, les laver avant de les réutiliser.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Ingestion :</b>             | En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Si le produit a été avalé, boire beaucoup d'eau ou de lait IMMÉDIATEMENT. Si le patient est vomissement, continuez à lui offrir de l'eau ou du lait. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. Fournir une estimation de l'heure à laquelle la matière a été ingérée et de la quantité de substance avalée. Consulter immédiatement un médecin. |

### Section 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

|                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Moyens d'extinction appropriés :</b>                            | Eau, mousse chimique (résistante à l'alcool), produit chimique sec ou dioxyde de carbone.                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Agents d'extinction inappropriés :</b>                          | L'eau pourrait ne pas être efficace pour éteindre cet incendie.                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Dangers spécifiques résultant du produit chimique :</b>         | Polymères sont des poussières combustibles, il faut veiller à ne pas créer de concentrations explosives dans l'air. Suivez les procédures de mise à la terre et en reliant.                                                                                                                                                                                   |
| <b>Procédures spéciales de lutte contre les incendies :</b>        | Éviter les méthodes d'extinction, qui peuvent générer des nuages de poussière. Le jet d'eau peut disperser la poussière dans l'air, ce qui produit un risque d'incendie et un risque d'explosion possible s'il est exposé à une source d'inflammation. Les pompiers doivent porter appareil respiratoire autonome.                                            |
| <b>Équipement de protection et précautions pour les pompiers :</b> | Poussière de polymère est combustible. Les limites d'explosivité des particules de polymère en suspension dans l'air sont approximativement celles de la poussière de charbon. Les polymères sont sensibles aux décharges statiques, suivez les procédures de mise à la terre et de délimitation. Les polymères ne sont pas sensibles aux impacts mécaniques. |

### Section 6 - Mesures en cas de déversements accidentels

#### Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

##### Précautions individuelles

Avant de nettoyer tout déversement ou fuite, les personnes doivent porter l'équipement de protection individuelle approprié spécifié à la section 8. Gardez les particules en suspension dans l'air au minimum lors du nettoyage des déversements. Refuser l'entrée à toutes les personnes non protégées. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

**Précautions environnementales**

Éteindre toutes les sources d'inflammation. Gardez les déversements et les eaux de ruissellement de nettoyage hors des égouts municipaux et des plans d'eau à ciel ouvert. La réglementation américaine (CERCLA) exige de déclarer les déversements et les rejets dans le sol, l'eau et l'air dépassant les quantités à déclarer. Le numéro sans frais du Centre d'intervention national de la Garde côtière américaine est le (800) 424-8802.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Méthode de confinement**

Éviter des fuites et déversements dans l'avenir si cela peut être fait en toute sécurité. Endiguer et contenir le déversement avec un matériau inerte (par exemple du sable ou de la terre). Peut contaminer l'approvisionnement en eau.

**Méthode de nettoyage**

Maximisez la ventilation (portes et fenêtres ouvertes) et sécurisez toutes les sources d'inflammation. Utiliser une bonne ventilation locale avec une vitesse de capture minimale de 100 pi/min (30 m/min) au point de libération du produit. Placer dans des conteneur(s) fermés appropriés pour l'élimination conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales. Laver toutes les zones touchées avec beaucoup d'eau tiède et du savon. Pas un déchet dangereux RCRA.

## Section 7 - Manutention et entreposage

**PRÉCAUTIONS POUR LA MANIPULATION****Conseils pour une manipulation en toute sécurité :**

Utiliser dans des zones bien ventilées. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières. Utilisez une bonne hygiène personnelle et entretien ménager. Éviter le contact prolongé avec le produit. Utiliser dans un endroit bien ventilé (par ex. ventilation par aspiration locale, ventilateurs). Après l'utilisation, se laver les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon. Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation du produit.

**Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Conditions de stockage :**

Entreposer les contenants dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière directe du soleil, de la chaleur, des étincelles, des flammes, d'autres sources de lumière ou de sources de chaleur intense. La température doit rester égale ou inférieure à 72 °F (22 °C) en tout temps. Stocker au-dessus de la température recommandée entraînera des problèmes de performance du produit. Entreposer conformément aux recommandations de l'Association nationale de protection contre les incendies. Respecter toutes les précautions indiquées sur l'étiquette jusqu'à ce que le contenant soit nettoyé, reconditionné ou détruit.

**Matériaux incompatibles :**

Combustibles forts, agents combustibles forts

## Section 8 - Contrôles de l'exposition, Protection personnelle

| Nom Chimique / N° CAS                  | OSHA Limites d'exposition | ACGIH Limites d'exposition | OSHA Limites d'exposition       |
|----------------------------------------|---------------------------|----------------------------|---------------------------------|
| 2-Propénoïque, 2-Méthyl-,<br>9003-42-3 |                           |                            |                                 |
| Peroxyde de benzoyle<br>94-36-0        | mg/m <sup>3</sup> MPT     | 5 mg/m <sup>3</sup> MPT    | NIOSH : 5 mg/m <sup>3</sup> MPT |

**Contrôles techniques :**

Utiliser une ventilation antidéflagrante locale adéquate pour maintenir l'exposition des employés aux concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition. Veuillez consulter le document de l'ACGIH, Industrial Ventilation, A Manual of Recommended Practices, édition la plus récente, pour plus de détails.

**Équipements de protection individuelle (EPI)****Protection respiratoire**

Un respirateur doit être porté chaque fois que les conditions de travail justifient l'utilisation d'un respirateur. Si des conditions de poussière sont présentes, un masque anti-poussière N95 est requis. Aucun requis si les concentrations atmosphériques sont maintenues en dessous de toute limite d'exposition qui peut être indiquée ci-dessus. Si nécessaire, utilisez uniquement une protection respiratoire autorisée selon les exigences de l'OSHA des États-Unis dans 29 CFR 1910.134 ou toute autre norme applicable appropriée.

**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité, des lunettes de protection contre les produits chimiques lorsque des éclaboussures sont possibles, lors de la manipulation de ce matériau. Si nécessaire, reportez-vous au 29 CFR §1910.133 ou à toute autre norme applicable appropriée. Assurez-vous qu'une douche oculaire, un évier ou un lavabo est disponible en cas d'exposition aux yeux.

**Protection corporelle et cutanée**

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques, le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique. Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de la peau avec ce produit. Jeter les gants contaminés après usage conformément aux lois en vigueur et aux pratiques de laboratoire exemplaires. Se laver et se sécher mains.

**Contact complet :**

Matière : Caoutchouc nitrile  
Épaisseur minimale de la couche : 0,4 mm  
Temps de pénétration : 480 min.

**Contact d'éclaboussure :**

Matière : Caoutchouc nitrile  
Épaisseur minimale de la couche : 0,11 mm  
Temps de pénétration : 120 min.

**Considérations d'hygiène générales**

Manipuler conformément aux bonnes mesures d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver soigneusement après toute manipulation. Des douches oculaires et des douches de sécurité sont recommandées. Les aliments, les boissons et les produits du tabac ne doivent pas être transportés, entreposés ou consommés là où ce matériel est utilisé. Se laver soigneusement les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

## Section 9 - Propriétés physiques et chimiques

**Apparence :** Beige

**Odeur :** Faible

**Limites d'inflammabilité (Volume d'air %, 0 % inférieures/supérieures)**

**Intervalle d'ébullition** N/A  
(faible à élevé)

**État physique :** Poudre

**Point d'éclair :** 577 °F, 303 °C

**Taux d'évaporation** Aucune donnée disponible

**Gravité spécifique :** 0,00

## Section 10 - Stabilité et réactivité

**STABILITÉ DU MATÉRIAU**

Stable

**INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER) :**

Combustibles forts

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :**

Monomère de méthacrylate et oxydes de carbone lorsqu'ils sont brûlés.

**POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES**

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

## Section 11 - Informations toxicologiques

**TOXICITÉ DU MÉLANGE**

**Toxicité des composants**

**Voies d'exposition :**

Inhalation, contact avec les yeux, et ingestion

**Organes cibles :**

Yeux, Peau, Système Respiratoire

**Effets de la surexposition :**

**Composants du produit répertoriés comme cancérigène**

Numéro CAS

Description

%Poids

Classement carcinogène

Aucune

Aucune donnée disponible

**Section 12 - Informations écologiques****Écotoxicité des composants****Section 13 – Considérations d'élimination****MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS****Élimination des déchets :**

Éliminer les déchets conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales. Il est de la responsabilité du producteur de déterminer au moment de l'élimination si le produit répond aux critères d'un déchet dangereux. Se conformer à toutes les réglementations fédérales, étatiques et locales applicables. Les options d'élimination des déchets comprennent l'enfouissement des solides dans des sites autorisés. Brûler dans un incinérateur chimique muni d'un brûleur postcombustion et d'un laveur de gaz de fumée. Utiliser des transporteurs enregistrés.

**Emballages contaminés :**

La réutilisation des fûts ou conteneurs vides n'est pas recommandée. Les employés doivent être informés des dangers potentiels, dus aux matières résiduelles inflammables, associés aux contenants vides. Éliminer de tous les conteneurs vides correctement, conformément aux réglementations fédérales, étatiques et locales.

**Section 14 : Informations de transport**

| Agence | Nom d'expédition exact        | N° UN | Groupe d'emballage | Classe de danger |
|--------|-------------------------------|-------|--------------------|------------------|
| DOT    | Non réglementé, Polymère, NOS |       |                    |                  |
| IATA   | Non réglementé, Polymère, NOS |       |                    |                  |
| IMDG   | Non réglementé, Polymère, NOS |       |                    |                  |

**Section 15 – Informations réglementaires****Loi de 1986 sur l'eau potable et les substances toxiques de l'État de Californie****(Proposition 65) :**

**AVERTISSEMENT !** Ce produit contient les produits chimiques suivants qui sont répertoriés par l'État de Californie comme étant cancérigène ou toxiques pour la reproduction :

- Aucune

SARA 313

Peroxyde de benzoyle 94-36-0

**Réglementations des États-Unis sur le droit à l'information**

-Aucune

| Pays | Réglementations           | Tous les composants répertoriés |
|------|---------------------------|---------------------------------|
|      | EINECS                    | Oui                             |
|      | SARA Catégories de danger | Non                             |
|      | Inventaire TSCA           | Oui                             |

## Section 16 - Informations supplémentaires

### COTE DU SYSTÈME D'IDENTIFICATION DES MATIÈRES DANGEREUSES (HMIS) :

|                                         |   |
|-----------------------------------------|---|
| SANTÉ :                                 | 1 |
| INFLAMMABILITÉ :                        | 1 |
| RÉACTIVITÉ :                            | 0 |
| ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE : | B |

### AGENCE AMÉRICAINE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES (NFPA) COTE D'IDENTIFICATION DES DANGERS :

|                  |   |
|------------------|---|
| SANTÉ :          | 1 |
| INFLAMMABILITÉ : | 1 |
| RÉACTIVITÉ :     | 0 |

#### Cote de danger HMIS et NFPA

\*= Danger chronique pour la santé

0 = INSIGNIFIANT

1 = LÉGER

2 = MODÉRÉ

3 = HAUTE

B = Gants et lunettes de sécurité ou lunettes chimiques.

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes selon nos connaissances, informations et croyance à la date de sa publication. Les informations fournies sont conçues dans le but de guider l'utilisateur en matière de manipulation, d'utilisation, d'entreposage, de transport, d'élimination et relâchez sécuritaires, et ne sont pas considérées comme une garantie de spécifications ou de qualité. Les données portent seulement sur la matière spécifiée et peuvent ne pas être valables pour cette matière en association avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf si précisé dans le texte.

Révisée le Janvier 6, 2022

**Fin de la fiche de données de sécurité de produit**